

France

Published on Syngenta France (<https://www.syngenta.fr>)

[Accueil](#) > TRESO

TRESO



TRESO

Dernière mise à jour :

19.10.2021

Fongicides

Protection des cultures

N° AMM :

2190687

Composition:

500 g/kg

fludioxonil

Famille chimique:

Phénylpyrroles

Formulation:

WG Granulé à disperser dans l'eau (granulé dispersable)

Mode d'action:

Préventif

Contact

Pénétrant

TRESO® est un fongicide homologué sur les principales crucifères oléagineuses, et notamment sur colza, afin de lutter contre le sclérotinia. Grâce à son mode d'action unique et original, TRESO permet de préserver le potentiel de rendement des cultures de manière efficace et durable. TRESO® s'utilise en association avec un fongicide efficace sur sclérotiniose.

Product CP: Tabs

- [Autorisations et Recommandations](#)

Classement et sécurité

- [Conseils d`utilisation](#)
- [Urgences](#)
- [Other](#)

Filtrer par culture

- Sélectionner une culture - ▼

Apply

Bourrache

Cameline

Colza


Lin oléagineux

Lin Textile

Moutarde

Navette

Sésame

Classement	 SGH07
Mention d'avertissement	Attention
Délai de rentrée	<ul style="list-style-type: none">• Pour les travailleurs : 48 Heures (selon arrête)• H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.• H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Mentions de danger	<ul style="list-style-type: none">• E10401 - Respecter les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

•

- P102 Tenir hors de portée des enfants.
- P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
- P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
- P300 Porter des gants de protection/les vêtements de protection lire reporter au livret de l'étiquette pour le détail des protections aux différentes phases).
- P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau.
- P501 Éliminer le contenu/réceptier dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Conseils de Prudence et Mesures de Précaution

- S003 Éviter de protéger les organismes aquatiques.
- Ne pas traiter de 5 mètres par rapport aux points d'eau.
- Respecter une distance d'au moins 3 mètres entre la rampe de pulvérisation et l'espace fréquenté par les personnes présentes lors du traitement et/ou l'espace susceptible d'être fréquenté par des résidents.
- P311 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours et fermes ou des routes.

- Pour l'opérateur, porter dans le cadre d'une application effectuée à l'aide d'un pulvérisateur à rampe, pendant le mélange/chargement : des gants en nitrile certifiés EN ISO 374-1 et EN 16523-1-A1 (type A), EPI vestimentaire conforme à la norme NF EN ISO 27065(A1), EPI partiel (blouse ou tablier à manches longues) de catégorie III et de type PBI) à porter par-dessus l'EPI vestimentaire précitée.
- Pour l'opérateur, porter dans le cadre d'une application effectuée à l'aide d'un pulvérisateur à rampe, pendant le nettoyage du matériel de pulvérisation, des gants en nitrile certifiés EN ISO 374-1 et EN 16523-1-A1, EPI vestimentaire conforme à la norme NF EN ISO 27065(A1), EPI partiel (blouse ou tablier à manches longues) de catégorie III et de type PBI) à porter par-dessus l'EPI vestimentaire précitée.
- Pour l'opérateur, porter dans le cadre d'une application avec un pulvérisateur à rampe, pulvérisation vers le bas, si tracteur avec cabine : des gants en nitrile EN ISO 374-1(A) et EN ISO 374-2 (type A, B ou C) à usage unique en cas d'intervention sur le matériel de pulvérisation. Ces gants ne doivent être portés qu'à l'intérieur de la cabine et stockés après utilisation à l'intérieur de la cabine ; un EPI vestimentaire conforme à la norme NF EN ISO 27065.
- Pour l'opérateur, porter dans le cadre de l'application avec pulvérisateur à rampe, pulvérisation vers le bas, si application avec tracteur sans cabine : des gants en nitrile EN ISO 374-1(A) et EN ISO 374-2 (type A, B ou C) à usage unique en cas d'intervention sur le matériel de pulvérisation ; un EPI vestimentaire conforme à la norme NF EN ISO 27065.
- Pour le travailleur, porter : un EPI vestimentaire conforme à la norme NF EN ISO 27065(A1) ; en cas de contact avec la culture traitée, des gants en nitrile certifiés EN ISO 374-1(A) et EN 16523-1-A1 (type A)
- Pour protéger l'opérateur, dans le cadre d'une application à l'aide d'un pulvérisateur à rampe, pendant le nettoyage du matériel de pulvérisation, porter : des gants en nitrile certifiés EN 374-3, une combinaison de travail en polyester (65% coton 35%) avec un grammage de 230 g/m² ou plus avec traitement déperlant ou un EPI vestimentaire conforme à la norme NF EN ISO 27065 et un EPI partiel (blouse ou tablier à manches longues) de catégorie III et de type PBI) à porter par-dessus la combinaison précitée.
- Pour protéger l'opérateur, dans le cadre d'une application effectuée avec un tracteur avec cabine, à l'aide d'un pulvérisateur à rampe, porter pendant l'application (pulvérisation vers le bas) : une combinaison de travail en polyester (65% coton 35%) avec un grammage de 230 g/m² ou plus avec traitement déperlant ou un EPI vestimentaire conforme à la norme NF EN ISO 27065 et dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation, des gants en nitrile certifiés EN 374-2 à usage unique ; dans ce cas, les gants ne doivent être portés qu'à l'intérieur de la cabine et doivent être stockés après utilisation à l'intérieur de la cabine.
- Pour protéger l'opérateur, dans le cadre d'une application effectuée avec un tracteur sans cabine, à l'aide d'un pulvérisateur à rampe, porter pendant l'application (pulvérisation vers le bas) : une combinaison de travail en polyester (65% coton 35%) avec un grammage de 230 g/m² ou plus avec traitement déperlant ou un EPI vestimentaire conforme à la norme NF EN ISO 27065 et dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation des gants en nitrile certifiés EN 374-2 à usage unique.

Equipeement de Protection individuelle (EPI)

Préparation de la bouillie

Utiliser un matériel de pulvérisation en bon état et vérifié régulièrement. Ne préparer que la quantité de bouillie nécessaire à la superficie à traiter de façon à éviter les surplus difficiles à éliminer. Remplir le pulvérisateur sur une aire étanche sur laquelle les écoulements accidentels peuvent être récupérés ; veiller à éviter tout retour de bouillie vers la source d'eau en utilisant une cuve intermédiaire, et/ou un clapet anti-retour et/ou une vanne programmable. TRESO est formulé en granulés dispersables (WG). Verser la quantité nécessaire dans la cuve remplie au deux-tiers. Attendre la dissolution et mettre en route le système d'agitation puis compléter au volume désiré .

Pulvérisation

Consulter les prévisions météorologiques et ne pas traiter en cas de conditions défavorables (vent supérieur à 3 sur l'échelle de Beaufort, précipitations prévues à court terme). Régler la hauteur de la rampe pour obtenir une pulvérisation homogène sur la végétation par un bon recroisement des buses.

Volume d'eau

Traitement entre 100 et 300 l/ha.

Paramètres pression

De 1,7 à 3 bars

Délai sans pluie

Temps de séchage de la bouillie.

Type de buse

A limitation de dérive
A fente

Mélanges

Respecter la réglementation en vigueur

Précaution à prendre pour le stockage, la destruction du produit et de l'emballage

- Pour le stockage : se référer à l'étiquette du produit.

- Élimination du produit, de l'emballage et des équipements de protection individuelle (EPI) usagés :

Réemploi de l'emballage interdit.

En fonction des produits / contenants achetés :

- Apporter les emballages ouverts, rincés (3 fois minimum) et égouttés à votre distributeur partenaire d'ADIVALOR ou à une autre collecte organisée.
- Pour les cartons et sacs : Apporter les emballages vidés et pliés à votre distributeur partenaire d'ADIVALOR ou à un autre service de collecte spécifique.
- Pour les futs plastiques et métalliques au-delà de 25 l et ce jusqu'à 300 l : Apporter les emballages vidés et fermés à votre distributeur partenaire d'ADIVALOR ou à un autre service de collecte spécifique.

Pour l'élimination des produits non utilisables, rapporter le produit dans son emballage d'origine à votre distributeur partenaire d'ADIVALOR ou faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux.

Rapporter les EPI usagés dans un sac translucide, à votre distributeur partenaire ECO EPI ou faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux. Syngenta France SAS est partenaire de la filière ADIVALOR.

- Pour les gros emballages de 500 litres et 1000 litres : L'emballage bénéficie d'une reprise par le fabricant. Pour les conditions, veuillez-vous référer au document attaché sur l'emballage

EN CAS D'URGENCE :
Composer le 15 ou le 112 ou contacter
le centre anti poison le plus proche

Puis signaler vos symptômes au réseau
Phyt'Attitude, **0 800 887 887** Service & appel
gratuits

Numéro d'urgence Syngenta

0 800 803 264 Service & appel
gratuits

Renseignements techniques

0 825 00 05 52 Service 0,15 €/min
+ prix appel

En cas d'accident de transport 06 11 07 32 81

Premiers soins :

S'éloigner de la zone dangereuse.

- En cas de contact cutané : enlever tout vêtement souillé, rincer immédiatement et abondamment la peau sous l'eau du robinet.

En cas d'irritation ou éruption cutanée, consulter un spécialiste.

- En cas de projection dans les yeux : rincer immédiatement pendant 15 à 20 minutes sous un filet d'eau paupières ouvertes. Consulter un spécialiste.

- En cas d'inhalation : en cas de trouble respiratoire, contacter sans délai les secours : le 15, le 112 ou un centre antipoison.

- En cas d'ingestion : rincer immédiatement la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir sans avis médical. Contacter sans délai les secours : le 15, le 112 ou un centre antipoison.

Dans tous les cas, si les symptômes persistent ou en cas de malaise, consulter un médecin et lui présenter l'étiquette et/ou la fiche de données de sécurité.

En cas d'intoxication animale, contacter votre vétérinaire

- TRESO® - Attention - H317 - Peut provoquer une allergie cutanée. H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.



Syngenta France SAS - 1228, Chemin de l'Hobit 31790 Saint-Sauveur France.

SAS au capital de 111 447 427 Euros. RCS – RSAC Toulouse 443 716 832. Numéro de TVA intra-communautaire : FR 11 443 716 832. N° d'agrément MP02249 : distribution et application de produits phytopharmaceutiques

TRESO® - AMM N° 2190687 - Composition : 500 g/kg fludioxonil * - P102 Tenir hors de portée des enfants. P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. P273 Éviter le rejet dans l'environnement. P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection (se reporter au livret de l'étiquette pour le détail des protections aux différentes phases). P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau. P501 Éliminer le contenu/réceptacle dans une installation d'élimination des déchets agréée. Respecter une distance d'au moins 3 mètres entre la rampe de pulvérisation et l'espace fréquenté par les personnes présentes lors du traitement et/ou l'espace susceptible d'être fréquenté par des résidents. SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes. Spe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau.

® Marque enregistrée et * substance active d'une société du groupe Syngenta.

Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Pour les conditions d'emploi et les usages, doses et conditions préconisées : se référer à l'étiquette du produit ou www.syngenta.fr .
